

Compte rendu réunion des représentants de proximité du Siège

Mai 2019



Siège 1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

« Soir 3 »

En dépit de l'opposition unanime des élus du CSE Siège, de la grande masse des salariés, de nombreux élus et citoyens, la présidente de FTV est passée outre, piétinant son engagement de « renforcement de l'information nationale ».

« Soir 3 » ne sera plus à l'antenne à la rentrée de septembre.

La direction prétend que les téléspectateurs zapperont sur le canal 27 pour regarder le nouveau JT de franceinfo: à 23 heures.

BFM, la chaîne info la plus regardée culmine au mieux à 300 000

Grève pour le « Soir 3 »

La CGT regrette d'avoir été mise devant le fait accompli. Alors que les membres du CSE ont été UNANIMES pour s'opposer à la fermeture de « Soir 3 », la CGT, la CFDT et FO n'ont pas été associées au mouvement de grève.

téléspectateurs à cette heure-là contre 1,5 millions pour le « Soir 3 ».

La disparition de « Soir 3 » est un drame pour l'information, le service public, les citoyens.

Pour le personnel, cela se traduit par de conséquentes pertes d'éléments de salaires : heures supplémentaires, de nuit, de week-end et des vacances qui disparaissent en particulier pour les CDD, intermittents, réalisateurs.

La CGT exige que les salariés ne soient pas pénalisés par les réorganisations qu'on leur impose.

Pourtant le secrétaire CGT du CSE avait lui-même évoqué cette possibilité en réunion préparatoire, sans qu'aucun autre syndicat ne relève la proposition.

La CGT salue la mobilisation des grévistes et des JRI en particulier. La défense du « Soir 3 » méritait un

mouvement de grande ampleur, réunissant l'ensemble des forces syndicales. Celui-ci est plus que jamais nécessaire.

Voir ici ~~le~~ le compte rendu du CSE du 20 et 21 mai 2019

Salaires : demandez des comptes

La DRH a communiqué le 13 mai sur les mesures salariales 2019 et les comités salaires qui se tiendront en septembre.

Un nouvel outil en ligne a été créé sur « Mon Kiosque ». Il permet d'autoriser la transmission de vos données salariales aux représentants du personnel, pour examen.

Pour plus de transparence et d'équité, la CGT recommande à chaque salarié d'autoriser la communication de ses données aux comités locaux des salaires.

Nouveau

Si vous estimez que vous êtes en disparité salariale, ou si vous n'avez pas été augmenté depuis 3 ans, cochez également la case, sinon la direction refusera d'examiner votre cas.

Les mesures individuelles au choix, attribuées par son responsable hiérarchique, sont automatiques à 3 ans et 4 ans, sauf opposition du

responsable. Dans ce cas, il doit informer - oralement - le salarié des raisons de ce refus.

A 5 ans, la mesure est automatique.

Tout ça pour ça ?

En effet si un salarié sur trois bénéficiera d'une augmentation individuelle cette année, la déception et la colère ne tardera pas à la lecture du bulletin de paye :

- mesure plancher fixée à 50 € brut/mois
- taux moyen des mesures à 2,7%, soit 80 € sur un salaire de base de 3 000 €.

Quand ça tombe au bout de 4 ou 5 ans de disette !

Cette année, la direction a opéré une razzia massive sur les salaires : gel des augmentations générales, baisse d'1/3 de l'enveloppe pour les mesures individuelles, amputation de 22 millions de la masse salariale.

Affaire de harcèlement à la rédaction de franceinfo: numérique

La DRH a évoqué avec la commission CSSCT du CSE l'état d'avancement de l'enquête confiée à un cabinet externe « Interstys ».

Suite à l'article de Libération, de nouvelles investigations sur les faits de harcèlement avaient été lancées.

La CGT et certains salariés se sont étonnés que l'enquête n'ait pas permis d'entendre les ancien(e)s stagiaires, CDD, prestataires etc... personnel précaire potentiellement vulnérables.

Les informations données à la CSSCT sont restées très lapidaires, la direction n'ayant toujours pas reçu rapport final le 25 mai. Elle en informera, en premier, la rédaction de franceinfo: numérique début juin.

Le point sera également à l'ordre du jour du CSE du 24-25 juin.

Les deux salariés mis à pied jusqu'au 30 avril sont actuellement en dispense d'activité.

Une cellule d'écoute et de soutien psychologique a été mise en place. Un séminaire sera organisé à la rentrée

avec la rédaction numérique et son encadrement.

Temps de travail des salariés CDDU

Lors des dernières réunions RP, la direction affirmait que seul l'accord collectif national de branche de la télédiffusion s'appliquait aux CDDU de France Télévisions en matière de temps de travail. Mais, elle a fini par reconnaître que c'est bien le compte rendu d'étape des discussions engagées dans le cadre de la commission de suivi de l'accord collectif de mai 2014 (*Voir ici* → *la note de mai 2014*) qui s'applique pour les dispositions du travail en horaires décalés.

Les compensations sont ainsi décomptées :

- le travail du samedi est majoré de 30 %
- le travail du dimanche est majoré de 50 %

Forfait 1HS

Les élus du personnel ont interpellé à plusieurs reprises la direction sur les salariés PTA cadre qui étaient à temps partiel et qui ne bénéficiaient pas de la prime de sujétion au moment de la transposition en 2013.

En effet, ceux-ci subissent une double peine.

D'une part, ils ne se sont pas vus proposés le forfait 1HS comme à tous les cadres y compris leurs homologues à temps partiel qui percevaient la prime de sujétion et d'autre part, ils ne peuvent y prétendre lorsqu'ils repassent à temps plein.

Cela est d'autant plus discriminant que la grande majorité de cette population est composée de femmes qui ont choisi ou ont été contraintes d'opter pour cette

➤ un jour férié travaillé est majoré de 100 %

➤ le 1^{er} mai est majoré de 200 %

➤ le jour férié non travaillé précédé et suivi d'une journée travaillée au titre d'un même contrat de travail ou de 2 contrats ayant le même objet, est rémunéré sur la base du barème journalier.

Les élus du personnel invitent chaque salarié CDDU à vérifier si ces dispositions sont bien appliquées au quotidien.

La CGT rappelle qu'elle demande que les dispositions du temps de travail de l'accord collectif de France Télévisions s'appliquent également aux salariés CDDU.

organisation afin de s'occuper de leurs enfants en bas âge.

Cela pose un problème d'égalité hommes / femmes.

La direction estime que le forfait HS n'est pas compatible avec le temps partiel.

Il aurait pourtant été facile d'instaurer un forfait d'une heure complémentaire proportionnelle au temps partiel pour éviter cette inégalité de traitement vis-à-vis des autres salariés cadres.

La direction se dit cependant ouverte pour étudier au cas par cas les demandes des salariés cadres qui passeraient à temps plein afin de mettre fin à cette différence de traitement.

Les salariés qui sont dans cette situation sont invités à se rapprocher de leur RH.

Maintien dans l'emploi des CDD dits « réguliers »

France Télévisions a envoyé un courrier aux intermittents dits « réguliers » leur indiquant qu'ils seraient contactés en priorité sur les propositions de CDD dans l'établissement où ils collaborent majoritairement.

La direction affirme que les planificateurs respectent cet

les mesures individuelles, amputation de 22 millions de la masse salariale.

engagement mais se dit incapable de le vérifier sur le terrain.

En pratique, beaucoup de salariés ont constaté que ce n'était pas appliqué.

La CGT invite donc les salariés CDD et les élus du personnel à faire preuve de la plus grande vigilance afin de vérifier si ces conditions sont bien appliquées au quotidien.

Arrivée de la rédaction d'Ile de France au siège

La rédaction de Vanves devrait déménager au cours du week-end du 26/27 octobre.

1^{ère} diffusion du JT « 19/20 régional » en régie 4 le 27 octobre.

La rédaction s'installera à la place de feu la rédaction nationale de France3.

Après Info 2015 et la liquidation de la rédaction nationale de France 3, après le sabordage de « Soir 3 », c'est le tour de la rédaction et de l'antenne de France 3 Paris Ile de France.

❖ INFORMATION & SPORT ❖

Calendriers des déménagements

Va-ton enfin en voir le bout ?

Pour les rédactions, le dernier mouvement devrait avoir lieu fin septembre avec le magasin qui va migrer au 2^{ème} étage, côté Seine / Delbarre, à l'emplacement d'IV3.

D'ici là, au mois de juin, « Avenue de l'Europe », le « 13h », le « 12/13 », « L'œil du 20h » et les éditions week-end rejoindront leurs nouveaux espaces. « Soir 3 » également ... pour quelques semaines avant l'enterrement.

En juillet déménagement du « 20h », du « 19/20 » et d'IV3.

Les nouveaux bureaux suscitent pas mal de plaintes de la part des salariés : dislocation des collectifs de travail, allées venues bruyantes, confidentialité.

C'est le cas à la rédaction des Sports (« Stade 3 », « TLS », numérique).

La direction promet l'arrivée de cloisons mobiles et de « rehausses végétalisées » pour amortir les bruits.

Les nouveaux revêtements de sol sont réputés absorber les chocs et aussi protéger des irritations ORL constatées dans certains espaces. Un contrôle de l'air sera effectué dans ces bureaux.

La rédaction de franceinfo Afrique / « Géopolis » attend toujours la pose d'une porte pour l'isoler des passages incessants dans le couloir.

Notre drame de l'info

Retour sur le « 12/13 » du 16 avril, au lendemain de l'incendie de Notre Dame. JT en direct de l'Institut du Monde Arabe, qui a consterné la rédaction et bien au-delà.

Le directeur de la rédaction dément avoir mis plus de moyens sur le « 13h » que sur le « 12/13 ».

Explications : A cause des encombrements, le tri-cam et les moyens de diffusion par satellite sont arrivés trop tard pour le « 12/13 », mais à l'heure pour le « 13h ».

Le JT de France 3 a dû se rabattre sur un TVU qui n'a pas assuré de bonnes conditions de transmission compte tenu de la saturation des réseaux 4 G.

Abus de CDD et de contrats précaires

Stigmatisée pour le coût astronomique de ses condamnations aux prud'hommes et en justice en général pour abus de contrats précaires, la DRH vient de faire un petit geste.

Une journaliste brutalement remerciée il y a 2 ans, après avoir enchaîné CDD sur CDD s'est vue proposer un CDI. Pour la direction, c'est probablement une énième condamnation d'évitée.

Gilets Jaunes

3 salariés ont été blessés en couvrant les manifestations des Gilets Jaunes. Blessures heureusement sans gravité mais douloureuses, malgré les équipements de protection et la présence de gardes du corps.

La direction de la rédaction assure n'envoyer que des volontaires pour couvrir les événements, avec la consigne de ne pas s'exposer et de faire demi-tour en cas de danger trop important.

franceinfo:

De graves soucis d'effectifs sont reconnus par la direction de franceinfo: (TV), notamment chez les chargés d'éditions. Des effectifs sous tension, aggravés par des arrêts maladie. Il manque en plus un 2^{ème} chargé d'édition sur les matinales.

Les salariés, qui ont consenti des efforts au lancement de la chaîne Infos ne peuvent plus accepter comme normales ces conditions de travail, 3 ans après : sous effectifs généralisés, cadences de travail, exposition au bruit, à la lumière artificielle, aux écrans.

D'après les réponses de la direction, on comprend que « ça va prendre un certain temps » pour apporter des réponses aux problèmes, surtout avec la création d'un JT à 23 heures, censé remplacer « Soir 3 ».

L'équipe actuelle de « Soir 3 » ayant refusé à la quasi-unanimité sa mutation vers franceinfo:, on se demande avec quels renforts et quels moyens la chaîne Info va pouvoir fabriquer cette édition.

Reste aussi 2 avancées à concrétiser : un espace de repos à la place de

l'ancienne salle de conférence de franceinfo: et la visite d'un ergonome plusieurs fois déprogrammée.

❖ PROGRAMMES, COMMUNICATION, MARKETING & ETUDES ❖

Arrêt des émissions « C'est au programme », « Dans quelle éta-gère » et « Motus »

Dans la continuité de l'arrêt de l'émission « Thé ou café », les magazines « C'est au programme », et « Dans quel éta-gère ? » et le jeu « Motus » sont arrêtés.

Ces décisions vont impacter les 9 collaborateurs CDI de « C'est au programme », les 2 collaborateurs de « Dans quelle éta-gère » et 4 CDI pour le jeu « Motus », ainsi qu'un grand nombre de salariés engagés en qualité d'intermittents ou de pigistes.

L'officialisation de l'arrêt de ces 3 émissions emblématiques sera actée lors du CSE des 20 et 21 mai.

Concernant les collaborateurs en CDI, la Direction affirme que ceux-ci seront reçus par un responsable RH, avec un

membre de la DGDAP, l'objectif étant de voir avec eux vers quel poste ils peuvent évoluer.

Les rendez-vous ont débuté le 14 mai.

La direction dit vouloir accompagner les collaborateurs concernés dans leur futur poste par le biais de formation et de tutorat. Chacun donc est invité à réfléchir et à regarder de près les offres d'emploi qui circulent.

Les changements d'affectation ne devaient avoir aucun impact sur les salaires.

Le salaire de base sera maintenu mais pas les avantages liés à l'activité (ex : primes du matin), le statut sera préservé.

Transfert de « Télématin » sur **france.tvstudio**

La direction réaffirme que les collaborateurs permanents resteront sous contrat et autorité de FTV.

france.tvstudio aura par contre, la main sur l'organisation de l'activité.

Tous les CDI de « Télématin » travaillant en production, devraient rester sur l'émission. La répartition des tâches pourrait changer.

Concernant les journalistes en CDI, il est rappelé que les postes ne sont pas attachés à l'émission et que par conséquent, ils pourront être redéployés sur d'autres émissions ou programmes.

Il est rappelé à la direction, que les responsables des magazines se sont engagés le 22 mars dernier à organiser une réunion d'information début mai, pour présenter à l'équipe de « Télématin », les équipes de **france.tvstudio** et aussi pour informer les collaborateurs pigistes et intermittents des contrats qui pourraient leur être proposés par **france.tvstudio**.

A ce jour aucune date de réunion n'a été fixée.

La Direction s'engage à relancer pour qu'une date soit choisie et espère pouvoir communiquer l'information dans le compte rendu qu'elle fera parvenir aux RP.

❖ PRODUCTION, FABRICATION ET TECHNOLOGIES ❖

Prime sujétions Lumière PARIS

Les techniciens éclairagistes ex France 2 demandent pourquoi la prime de sujétions lumière n'est attribuée qu'aux ex France 3. La direction affirme que les ex France 2 ont eu leurs primes intégrées au salaire au moment de la transposition contrairement aux ex France 3.

L'avenant N°5 de l'accord collectif prévoyait que cette prime soit intégrée au salaire pour les ex France 3.

C'est avec 3 ans de retard que la direction applique cet avenant qui devait entrer en vigueur le 1^{er} avril 2016...

La CGT exige de la direction qu'elle respecte sa signature en intégrant rétroactivement cette prime au salaire de base des techniciens lumière depuis l'entrée en vigueur de l'avenant n°5 et procède au rappel des éléments variables y afférents.

Évolution de carrière pour les chefs éclairagistes en expertise

Les avenants pour les chefs éclairagistes seront prochainement proposés à la signature.

Ceux-ci prendront effet rétroactivement en 2016.

Service Vérification CDE

Les vérificateurs du CDE s'interrogent sur la baisse du niveau de contrôle qualité des programmes. En effet, la charte qualité ne semble plus être une priorité pour la direction. Elle répond que cette question ne relève pas de l'instance de proximité.

Elle affirme néanmoins qu'à terme l'intelligence artificielle remplacera

l'homme et qu'il n'y aura plus de service vérification en tant que tel.

Le projet sera présenté au CSE de juin et ce sujet sera évoqué dans le cadre « des ateliers » auxquels 2 représentants du CDE sont conviés. La DSQVT suit ce dossier.

Planning Fabrication siège

Certains techniciens de la Fabrique se plaignent que le planning en "open space" soit fermé 2 demi-journées par semaine.

De ce fait, certains, comme les techniciens des équipes légères estiment qu'ils sont moins bien ou plus du tout informés sur les modalités de tournages et la planification qui est soumise à de nombreux changements.

Cette situation contribue de plus en plus à une déshumanisation de ce service.

La direction rétorque que ces 2 demi-journées sont indispensables pour que les planificateurs puissent se concentrer sur leurs tâches sans être dérangés par les allées et venues des techniciens.

Sécurité des ponts Lumière sur le studio B

Les accroches des ponts Lumière sur le studio B posent problème pour la libre circulation dans les cintres. La direction

va faire un point avec l'APS de la fabrique.

Salariés CDD travaillant pour les émissions « Télématin », « C'est au programme » et « Motus »

La direction va recevoir le 70 CDDU dit « réguliers » travaillant pour ces 3 émissions, au court de la semaine 22. Elle envisage 3 issues pour eux :

- Une proposition de contrat en CDI
- Une poursuite de leur collaboration en CDD selon les modalités de l'accord **france.tvstudio**.

➤ Une fin de collaboration selon les modalités de l'accord CDDU.

L'embauche en CDI implique de répondre aux besoins de l'antenne et pas uniquement de l'émission « Télématin ». Les CDD avec la carte de presse seront intégrés comme journalistes et les autres « sur d'autres emplois ». Tous les cas seront traités individuellement.

❖ GESTION D'ENTREPRISE ET IMG ❖

L'instance a abordé les situations parfois problématiques de certains services du secteur. Des avancées notamment dans les diagnostics de

ces situations sont attendues pour les prochaines séances.

Pour prendre connaissance des réponses de la direction aux questions des représentants du personnel cliquez [ICI](#) 🖱️.
(Faites preuve de patience, pour répondre et mettre en ligne la RH a besoin d'un certain temps)

Vos Représentant-e-s
de Proximité CGT

Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux : Véronique PAILLE-VECCHIA

Programmes, Communication, Marketing, Études : Sophie PIGNAL

Production, Fabrication, Technologies : Éric LAUMONIER

Information et Sports : Claude GUENEAU & Olivier BLANCHARD

Prochaines réunions prévues :

- 4 juin matin : Information et Sports
- 4 juin après-midi : Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux:
- 5 juin matin : Programmes, Communication, Marketing, Études
- 5 juin après-midi : Production, Fabrication, Technologie

CGT France télévisions Siège

Bureau V 2836

7 Esplanade Henri de France

75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr